Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 41 (1956)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, décembre 1956 — 41e année — Paraît chaque mois

12

Situation économique et marché de l'argent

Comme un coup de fouet, le drame de Hongrie a bouleversé tous les cœurs des hommes libres et n'est pas près de sortir des mémoires. Les raiffeisenistes se sont associés aux mouvements spontanés de sympathie qui se sont exprimés, chez nous comme dans tous les pays libres, envers le malheureux mais vaillant peuple hongrois. Si nous savons qu'à la longue le cynisme ne paie pas et si nous gardons confiance que l'histoire se répétera qui veut qu'un régime inhumain comme le régime communiste coure à sa perte, nous nous révoltons à la pensée de notre impuissance à arrêter les souffrances qu'il sème au sein de populations qui ne demandent qu'à vivre honnêtement de leurs propres efforts. Nous pensons à eux avec angoisse ; nous souhaitons qu'un avenir proche chasse le cruel sort qui les étreint. En attendant, notre devoir est de faire le maximum de sacrifices matériels pour soulager les angoisses de ces martyrs de la liberté. Puisse notre action humanitaire inciter à la honte les bourreaux de l'URSS.

Trop de citoyens de chez nous s'étaient laissé piper par la séduction des staliniens. Nous avons souffert à la pensée de ceux qui sciemment ou aveuglément s'en faisaient les complices. Nous ne pouvions espérer que la justification de notre méfiance serait si soudaine, si tragique, éclaboussée de tant de sang. La liberté pour les hommes du Kremlin n'est qu'un songe creux. Les positions viennent de s'avouer. Tous les crédules de l'univers devraient se reconnaître dupés. Les pacifistes bêlant et les neutralistes de tous crins sont servis à souhait. Le martyre de la Hongrie devient un témoignage. Les auteurs des initiatives « Chevallier » ont dû se résigner à les retirer parce que Samuel Chevallier qui appuyait l'action de son parrainage avait préalablement et publiquement reconnu son erreur. La sincérité de l'aveu fait pardonner la faute d'une crédulité par trop enfantine et inconsciente ; elle n'efface cependant pas la responsabilité de qui se veut guide de l'opinion publique. Notre liberté et notre indépendance nous sont si chères que nous sommes prêts à en payer le prix.

Repliés sur nous-mêmes et en proie à une émotion intense, nous devons remercier la Providence de ce que, chez nous, tout concoure à la prospérité générale et que les perspectives sur la continuité de la haute conjoncture restent des plus favorables.

* ——— * ——— *

Nuit de Noël

Vous tous, prêtez l'oreille !
Dans le silence de la nuit,
L'ombre se peuple, l'ombre luit,
La terre en extase s'éveille.

Ecoutez... Sur leurs dromadaires
Les Rois-Mages viennent au pas,
Les bons Rois-Mages légendaires,
Barbus comme des grands-papas.

Ils approchent. L'astre les guide
Jusqu'à l'étable où l'enfant dort.
Ils n'arrivent pas les mains vides :
Ils ont l'encens, la myrrhe et l'or.

Ecoutez encore... Un cantique
Emplit le ciel illuminé.
Quelles sont ces voix séraphiques
Qui disent que Jésus est né ?

Et qui sont ces gens qui accourent
Si nombreux, et chantant aussi ?
Gentils pastoureaux et pastoures,
Pourquoi vous rassembler ici ?

Et pourquoi ces cloches qui chantent
Dans tous les clochers du pays ?
Et tout ce peuple dans l'attente,
Et cet émoi qui l'envahit ?

— Frères, frères, les temps sont proches !
Joignez vos voix, joignez vos cœurs
A l'émouvant appel des cloches
Qui sonnent pour l'Enfant vainqueur !

Henri Devain.

* ——— * ——— *

L'économie suisse est toujours en plein essor et rien ne peut laisser entrevoir un renversement de la tendance. La demande est tellement forte que la production a de la peine à suivre et qu'il en résulte souvent une prolongation préjudiciable des délais de livraison. La main-d'œuvre reste insuffisante et l'industrie suisse doit recourir à 326 000 travailleurs étrangers (270 000 en 1955) dont 181 000 ouvriers permanents, 108 000 saisonniers et 37 000 frontaliers.

Le développement des *échanges commerciaux* dans les neuf premiers mois de l'année reflète bien cette conjoncture et fait prévoir d'ores et déjà que la plupart de nos industries d'exportation enregistreront une nouvelle augmentation de leurs ventes en 1957. En effet, au cours des trois premiers trimestres de cette année, les *exportations* ont atteint une valeur de 4 413 millions de francs, chiffre de 392 millions supérieur à celui de la période correspondante de l'année passée. Il y a un an, nos exportations étaient déjà de 241 millions supérieures à celles des neuf premiers mois de 1954. Ainsi, la prospérité continue, elle s'accentue même.

Ce sont les exportations de machines et de montres qui ont le plus augmenté. La valeur des machines exportées au cours des trois premiers trimestres de l'année a passé de 881,9 millions en 1955 à 970,1 millions en 1956. L'industrie horlogère a bénéficié d'une forte reprise, ses exportations ayant passé de 735,5 à 829,2 millions. Dans l'industrie chimique et pharmaceutique, la progression continue à la même allure qu'il y a un an, passant de 687,6 à 726,6 millions. L'industrie du textile marque également des progrès, cependant l'augmentation est inégalement répartie entre les différentes branches et souvent les prix restent déprimés. L'industrie des chaussures et les exportations de denrées alimentaires marquent aussi des points.

Quelque importante qu'ait été l'augmentation des exportations, les *importations* se sont accrues beaucoup plus encore. Elles ont en effet passé de 4 645 à 5 459 millions pour la période considérée. L'intense activité de nos industries a naturellement exigé des achats accrus de matières premières étrangères. En outre, les délais de livraison

s'allongeant, de nombreuses entreprises se sont efforcées d'augmenter leurs stocks de matières premières et de produits semi-fabriqués. Dans ces conditions, les importations de matières premières ont monté de 325 millions pour atteindre 1937 millions. Pour leur part, les importations de produits fabriqués ont passé de 2075 à 2423 millions alors que celles des machines se sont accrues de 465,9 millions contre 362,7 millions pendant la même période de 1955. La prospérité augmentant le pouvoir d'achat — l'envie d'achat, pour parler plus juste dans bien des cas —, elle provoque un accroissement des importations d'automobiles, d'appareils ménagers et d'autres biens de consommation durables. Les grands froids du début de l'année qui ont réduit les récoltes indigènes ne sont sans doute pas étrangers à la forte augmentation des importations de denrées alimentaires qui ont passé de 961,6 à 1090,8 millions.

Et la prospérité ne change pas encore son cours puisque les chiffres annoncés de notre commerce extérieur ont encore battu tous les records dans le dernier mois d'octobre. Il ne faut cependant pas croire que les bénéfices des entreprises augmentent dans la même mesure. La concurrence a été âpre dans de nombreux secteurs, ce qui pèse lourdement sur les prix et, en même temps, une série de matières premières importées ont renchéri, métaux féreux et cuivre tout spécialement. Il en est de même de la main-d'œuvre. Dans ces conditions, la marge bénéficiaire n'a pu que s'amenuiser.

Les importations ayant augmenté beaucoup plus que les exportations, notre *balance commerciale* s'est soldée, dans les trois premiers trimestres de l'année, par un excédent d'importations de 1037 millions contre 624 millions l'an dernier à pareille époque. On peut même penser que cette balance restera passive, du moins aussi longtemps que durera la prospérité. Néanmoins, cet excédent d'importations n'est vraisemblablement pas supérieur au solde actif des éléments invisibles de notre balance des revenus, au produit de nos placements à l'étranger et du tourisme en particulier.

Après être resté assez stable pendant plusieurs années, le niveau de nos prix est en nette hausse depuis le début de l'année. L'*indice des prix à la consommation* a atteint 176,5 (août 1939 = 100) à fin septembre contre 172,6 en janvier dernier. Dans les trois années précédentes, cet indice n'avait monté que d'un point et demi. La hausse actuelle ne paraît pas encore s'arrêter. Elle présente des dangers évidents qu'il importe de conjurer en temps utile et auxquels s'efforcent de parer les hautes autorités du pays par des mesures d'ordre monétaire et par la lutte contre le surinvestissement, contre l'augmentation excessive de la demande de marchandises et de main-d'œuvre. Le Conseil fédéral ne cherche-t-il pas, par des négociations qui n'ont malheureusement encore abouti à aucun résultat, à obtenir des représentants des principales associations économiques un accord tendant à stabiliser les prix et les salaires ? Des tractations sont également en cours avec les représentants des cantons et des communes en vue de restreindre les travaux publics dont la trop forte extension contribue, pour une bonne part, au renchérissement actuel.

Il aurait été bien étonnant que la prospérité présente ne ressortît pas aussi des résultats publiés par les banques. En effet, dans le troisième trimestre de l'année, le total des bilans des *banques cantonales* a monté de 14 159 à 14 444 millions. Du côté des actifs, cette augmentation est déterminée surtout par celle des prêts et crédits dont le total s'est accru de 326 millions contre 256 dans la période correspondante de l'an dernier. Ce secteur atteint le chiffre de 11,96 milliards, non compris les crédits d'escompte et les crédits aux autres banques. Les prêts et crédits hypothécaires à eux seuls ont augmenté de 231 millions et ceux aux corporations de droit public de 85 millions. Rien de surprenant là, étant donnée l'intense activité du bâtiment. Il faut cependant signaler que les crédits de construction se sont moins fortement accrus qu'il y a un an et que c'est la première fois que pareille constatation est faite depuis la dernière guerre.

Les *dépôts confiés* aux banques cantonales par le public se sont accrus de 122,6 millions dans le trimestre écoulé ; ils n'avaient progressé que de 12 millions à pareille époque de l'année passée. La prospérité se traduit par une plus forte formation de capitaux. D'autre part, les taux d'intérêt plus élevés des bons de caisse et des obligations émis par les banques cantonales semblent avoir attiré davantage de fonds. Cela n'a pas empêché les livrets d'épargne et de dépôts, pourtant sans changement de taux, de progresser dans la même mesure qu'il y a un an, soit de 5700 à 5745 millions. Comme on le voit, l'afflux des dépôts du public a été loin de couvrir l'augmentation des prêts et des crédits. Ainsi, les banques cantonales ont dû se procurer encore d'importants capitaux auprès de leur Centrale des lettres de gages et auprès du Fonds de compensation de l'AVS.

Sur le *marché de l'argent et des capitaux*, la liquidité constatée au début de l'an a fait place à une tension de plus en plus prononcée. Alors que cette tendance ne concernait tout d'abord que les petits instituts, elle s'est étendue peu à peu jusqu'aux banques cantonales, comme on vient de le voir, ce qui a pour conséquence une plus grande circonspection dans l'octroi des crédits. Autre conséquence de ce resserrement dont les symptômes persistent, les banques cantonales et les autres banques spécialisées dans les prêts hypothécaires ont porté à 3 1/4 % le taux de leurs bons de caisse alors que le rendement moyen des obligations suisses s'établit à 3,22 % à mi-octobre. L'emprunt 3 1/4 % émis récemment à 99 % par la Banque cantonale du Valais n'a pas été entièrement couvert par les souscriptions du public. La dernière émission de 20 millions de la Banque des lettres de gage d'Etablissements suisses de crédit hypothécaire a été lancée à 3 1/2 % et au pair plus le timbre de 0,60 % alors que les Forces motrices, telles celles de la Grande Dixence, se voient obligées d'offrir le 3 3/4 %, au pair et timbre non compris, ce qui établit le rendement net à 3,57 %. Certaines banques régionales bonifient déjà 3 1/2 % aux obligations.

Quoique la tentation soit forte, les banques évitent pour le moment d'augmenter le taux d'intérêt de leurs prêts hypothécaires. Pourront-elles résister longtemps encore ? Là est le danger, les banques devant emprunter à 3 1/4 % et plus. A la journée des banquiers, M. Würgler, vice-président et rapporteur officiel, s'est montré très réservé sur l'opportunité d'une hausse du taux hypothécaire. Mais il ne s'est pas caché de déclarer que : « Pour les opérations hypothécaires, la marge d'intérêt est devenue insuffisante pour les banques ». Pour parer à cette insuffisance de gain, on a déjà relevé le taux des avances aux corporations de droit public. Il était encore de 3 % au début de l'année; il a passé partout à 3 1/4 % et, dans l'un ou l'autre canton, les nouveaux prêts se concluent à 3 1/2 %. Ailleurs on a élevé de 1/4 % le taux de tous les prêts qui ne sont pas de 1er rang hypothécaire. Certaines banques n'accordent de nouveaux prêts hypothécaires qu'à 3 3/4 %. Il y a ainsi grand danger que le mouvement de hausse ne s'étende à toutes les anciennes hypothèques de 1er rang. Les organisations agricoles s'en émeuvent ; l'Union suisse des paysans a pris position contre toute idée de hausse du taux hypothécaire, ce qui aurait de fâcheuses conséquences sur l'économie générale et constituerait une aggravation de la situation de la paysannerie suisse.

* * *

Les *Caisses Raiffeisen* subissent incontestablement les effets de la situation économique et financière actuelle. Leur autonomie sous le couvert de leur Centrale suisse leur permet cependant d'envisager l'avenir de manière toute indépendante dans le seul dessein de continuer leur service aux populations rurales. Cette autonomie, elles doivent veiller jalousement à la conserver en ne traitant que les affaires de leur ressort et dans la mesure de leurs possibilités. Une grande circonspection voire même une cer-

taine restriction s'imposent notamment dans l'octroi des prêts et crédits. « On ne doit s'étendre que selon sa couverture. » Dans ce sens, les Caisses s'efforceront de conserver des disponibilités suffisantes leur permettant de faire face par leurs propres moyens aux prestations courantes, aux retraits d'épargne et aux petits prêts d'exploitation tout spécialement. Pour des avances dépassant leurs possibilités immédiates, il est de toute nécessité qu'elles s'enquièrent préalablement auprès de la Caisse centrale si les crédits utiles et momentanés peuvent être obtenus. La direction attend des dirigeants responsables un bon esprit de compréhension et de collaboration pour coordonner les efforts assurant l'indépendance du mouvement Raiffeisen suisse.

En ce qui concerne l'*échelle des taux*, il n'y a pas lieu de la modifier si ce n'est d'adapter le taux des obligations en bonifiant le 3 % à 3 ans et le 3 1/4 % à 5 ans de terme. Cet alignement du taux des dépôts à terme ne devra de toute manière provoquer aucun changement dans les taux débiteurs, à l'exception de celui des prêts aux communes et paroisses qui passera à 3 1/4 %, voire à 3 1/2 % dans certains cantons, élévation qui, à partir du 1er janvier 1957, devra porter ses effets également sur les anciens prêts de cette catégorie, si ce n'est déjà fait. Ainsi l'on peut prévoir le maintien du taux hypothécaire de 1er rang à 3 1/2 % et parallèlement du taux de l'épargne à 2 1/2 %.

Ici doit jouer l'esprit de solidarité entre déposants et débiteurs. Si l'on a favorisé les déposants, il y a deux ans, en maintenant le taux hypothécaire à 3 1/2 % alors que le marché de l'argent aurait permis la baisse au 3 1/4 %, entraînant automatiquement la baisse du taux de l'épargne, on est en droit de demander actuellement et en contrepartie, le même petit sacrifice momentané aux épargnants alors que la tendance est à la hausse des taux, mais hausse qui entraînerait inévitablement celle du taux hypothécaire à 3 3/4 %. La solidarité agit au profit commun, au profit de la stabilité et la stabilité sur le marché monétaire coopère à la stabilité des prix dans l'économie nationale.

Fx.

PENSÉES DE NOËL DU VIEUX MORALISTE

Présence du Christ

Voici qu'avec la fin de l'année va réapparaître dans sa crèche la radieuse figure d'un Enfant dont la liturgie de l'Eglise, durant l'année nouvelle, retracera la vie, vie aussi courte que richement remplie, aussi pleine de divin que parfaitement humaine, vie de l'Homme-Dieu. Il a vécu sur notre terre dans un temps exactement fixé, sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Son existence est un fait incontestable. On l'a connu, travaillant de ses mains, robuste charpentier à la chevelure et à la barbe fleuries de copeaux, poussant la varlope et maniant le marteau. On l'a vu marchant sur tel chemin, qu'on peut nous indiquer encore, mangeant le pain, l'olive, parfois le poisson, qui est la gourmandise de son peuple, et, le soir, étendu sur la natte de joncs ou dans le hamac de cordes. Certains jours, on l'a trouvé dormant, brisé de fatigue, homme parmi les hommes, tout semblable à chacun de nous.

Pourtant, il a dit les mots les plus surprenants qu'on puisse entendre : qu'il était le Messie, le témoin providentiel par qui le peuple élu devait être établi dans sa gloire et son achèvement. Plus étonnant encore : qu'il était le Fils de Dieu. Il se trouva des gens pour l'escorter sur les routes de la Palestine, où sans cesse il cheminait. Les prodiges sortaient de ses mains avec une aisance déconcertante. Nombreux furent ceux qui espérèrent de lui la délivrance politique d'Israël.

Un jour, cependant, cet homme s'est effondré tout d'un coup, sans opposer de résistance. Loin d'être découragés par une telle faillite, ceux qu'il s'était attachés s'en allèrent de par le monde entier, donner à sa divinité le témoignage le plus irrécusable : celui du sang. Et depuis lors, l'humanité, voyant dans cette défaite une victoire, se prosterne devant la Croix sur laquelle il est mort, tout comme si, demain, une église proposait à la vénération des foules l'abjection d'un échafaud.

Ce Jésus est de l'histoire, mais dépasse l'histoire. A considérer le nombre des manuscrits qui nous ont transmis son Evangile, on doit dire qu'il n'est aucun personnage de son temps sur lequel nous soyons aussi bien renseignés. Le cadre où il a vécu est éminemment historique. Les textes ne le situent pas dans un temps légendaire, aux horizons d'un passé nébuleux. L'empire romain du premier siècle nous est connu avec une précision remarquable. De grands écrivains, dont nous avons traduit les œuvres sur les bancs du collège, ont écrit alors que Jésus était vivant : un Tite-Live, un Sénèque. Si Virgile n'était pas mort à cinquante et un ans, il aurait pu le voir enfant. Plutarque, Tacite sont de la génération qui suit la sienne. Voilà donc un homme dont l'action se situe dans un milieu politique et social parfaitement étudié.

La vie de cet homme, telle qu'elle nous est racontée, est un tissu de miracles. Tout y éclate d'une évidence surnaturelle. Et ces faits surprenants peuvent si peu être détachés de l'étoffe de son existence que, pour les supprimer, il faudrait déchirer cette étoffe même, nier cette existence entière, mettre en doute la parole de tous ses témoins. Voici enfin plus étonnant encore : cette vie achevée sur une croix repart dans une perspective stupéfiante. Ce mort renaît, il parle, il agit, il se montre à ceux qui l'avaient connu vivant. Et ce suprême défi à la logique, ses disciples diront qu'il est pour eux le témoignage le plus incontestable. Il place l'histoire devant une alternative : ou bien accepter la Résurrection du Christ, ou bien nier le christianisme.

Les difficultés qu'a soulevées la vie du Christ suffisent-elles à expliquer la hargne dont s'accompagnent encore les discussions concernant Jésus ? Non, assurément, car dans un autre domaine aussi le Christ reste « signe de contradiction ». On est, en effet, pour lui ou contre lui. Il est Celui dont la voix oblige tout homme digne de ce nom à se demander : « Et toi, es-tu pour Lui ?... »

La morale a changé de sens depuis que, sur la colline, au-dessus du lac de Tibériade, il a prononcé les paroles des Béatitudes. Et désormais, tout événement n'a de portée que par lui. Sa vie est, en quelque sorte, l'étalon auquel tout se mesure. Elle est l'explication suprême... Au moment de disparaître du regard de ses fidèles, Jésus leur a dit ces mots : « Je serai avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. » Et l'histoire du Dieu vivant désormais se prolonge dans celle de son corps mystique, cette grande réalité inscrite au cœur des siècles, qu'il anime sans cesse de sa présence, et qui s'appelle « l'Eglise de Jésus-Christ ».

Nous savons l'accueil glacial qui fut réservé au Sauveur il y a vingt siècles. Aujourd'hui la question essentielle qu'il faut se poser est la suivante : quelle est la place faite au Sauveur, constamment et partout présent dans notre monde ? La réponse est difficile, car de tous côtés il fleurit actuellement tant d'enquêtes sur la situation religieuse mondiale qu'on hésite à leur faire écho. La constatation assurément la plus attristante c'est que nous voyons aujourd'hui ce qui ne se vit jamais dans l'histoire : le drapeau de la guerre contre le Christ et son Eglise effrontément déployé par la méchanceté des impies, chez tous les peuples et dans toutes les parties de l'univers. Tant en Orient qu'en Occident, la liberté et les principes chrétiens sont gravement mis en danger par le communisme athée.

En Orient, la bataille entre le front commun musulman-bolchéviste et le christianisme semble atteindre son point culminant. Pratiquement, il n'y a que deux possibilités à envisager ? le christianisme ou l'islamisme. Ce dernier a remporté en Afrique succès sur succès. Alors que les chrétiens sont parvenus à doubler leurs effectifs, pour atteindre un chiffre global de 40 millions, déjà les musulmans ont réussi à quadrupler le nombre de leurs adhérents, en les portant de 20 à 80 millions.

Quant aux peuples européens, parvenus au sommet d'une civilisation que les sages de l'antiquité n'auraient pu même soupçonner, ils ont, eux aussi, à choisir présentement entre le christianisme et le communisme. Dans ce duel gigantesque, il s'agit de la décision la plus importante qui puisse être demandée à la liberté humaine, à savoir: pour ou contre Dieu. Partout ce problème se présente comme décisif par les conséquences qui en dérivent : dans la politique, dans les questions économiques, dans la morale, dans la science, dans l'art, dans l'Etat, dans la société, dans la famille. Les tragiques événements de Pologne et surtout de Hongrie seront-ils assez éloquents pour déssiller à un si grand nombre de nos contemporains des yeux qu'ils ont pour ne pas voir ?...

En Europe, combien, hélas, de chefs d'Etats, nouveaux Hérodes et nouveaux Pilates, barrent la route au Christ et le persécutent ! L'égoïsme national et l'esprit de rivalité les empêchent de réaliser la règle d'or qu'Il a lui-même dictée et qui devrait animer et pacifier les relations internationales: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ! » C'est un fait trop évident que le Christ n'a plus qu'un maigre droit de cité dans un monde où pullulent les faux-dieux. L'Etat-providence, la science et ses découvertes, la technique et ses aménagements, l'argent et sa puissance sont autant de forces coopératives qui, toutes œuvrent dans le même sens : la vie terre à terre et l'instauration du paradis ici-bas... Chaque année, on dépense des sommes fabuleuses pour l'intensification de la culture humaine sous toutes ses formes, alors qu'un très grand nombre de ceux qui sont l'élite de l'humanité, qui dominent le monde par leurs talents, vivent dans le matérialisme le plus abject... Bref, après vingt siècles de christianisme, le Christ n'est-il pas plus que jamais « signe de toutes les contradictions ? » Sa position ne ressemble-t-elle pas étrangement, mais avec combien de circonstances aggravantes, à celle révélée par l'Evangile : « Il est venu dans le monde et le monde ne l'a pas connu ?... »

Eh bien, franchement, non !... Face à l'apostasie des nations, au refus, à l'indifférence des hommes, ne soyons pas trop prompts à nous scandaliser. Toutes ces attitudes, l'Evangile les a prévues. Il nous avertit que le développement du Royaume du Christ sera fait de progrès constants, réalisés malgré des obstacles sans nombre, et que jusqu'au retour du Christ subsistera un monde impie et ennemi de Dieu. Cependant, si grand que puisse être le nombre des réfractaires au Christ et à sa Présence universelle, constamment s'accroît le chiffre de ceux qui osent s'afficher au premier rang, pour la défense et la promotion de la liberté, sur le plan religieux, social, moral et politique, pour la Cité et pour l'Eglise. De plus en plus nombreux sont les chrétiens qui s'engagent et témoignent, s'élevant au-dessus du respect humain, prêts à tous les sacrifices. Dans les villes et dans les campagnes va sans cesse croissant le nombre des jeunes dont le cœur s'ouvre tout grand à la lumière du Christ, à sa grâce, à l'attirance de sa bonté, qui s'emploient de toutes leurs forces à répandre les principes chrétiens, et à les faire passer en pratique dans la vie publique, s'appliquant eux-mêmes à appuyer leurs paroles par les exemples d'une vie sans reproche.

Oui, en dépit de toutes les apparences extérieures et de tous les pronostics défavorables, dans tous les milieux, et surtout parmi le peuple, pour lequel le Christ eut toujours des préférences si marquées, chaque jour le Bien triomphe du Mal, et l'Amour de la Haine... Dieu n'est pas pressé, mais jour après jour, Il fait son chemin... Il importe donc aujourd'hui plus que jamais de garder la certitude que tous ceux qui rempliront les églises, dans la mystérieuse nuit de Noël, plus brillante que le jour, auront, pour recevoir le Sauveur, une âme si pleine de lui qu'on peut affirmer sans conteste : « Une fois encore Il est venu chez les siens, et c'est avec un cœur débordant de foi, de confiance et d'amour que les siens L'ont reçu ! »

A tous les lecteurs du *Messager* et à leurs familles : « Joyeux Noël ! »

A. M.

Les assises annuelles des raiffeisenistes fribourgeois

Va, et découvre ton pays !

Mettant à juste raison ce slogan en pratique, la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen convie chaque année ses délégués dans une cité campagnarde, où fleure l'esprit du mutualisme de crédit, en passant successivement de la Gruyère à la Broye, puis de la Veveyse à la Glâne. C'est ainsi qu'Ursy vient d'avoir l'honneur de les recevoir et leur a réservé un accueil des plus chaleureux par une journée d'automne ensoleillée à souhait. D'année en année, la tenue de cette réunion se caractérise par la solennité de l'acte officiel qu'est l'assemblée statutaire, par la participation empressée des délégués, par la distinction et le sérieux apportés à l'étude des travaux à l'ordre du jour comme aussi par l'ambiance toute patriotique de la fraternelle agape qui récompense des heures de dévouement et de sacrifice. L'assemblée d'Ursy connut le succès sur tous les points. Elle sera marquée d'une pierre blanche dans les annales de la Fédération.

C'est le jeudi 11 octobre. Le soleil matinal donne un air de fête au village d'Ursy qui a fait toilette pour se montrer dans sa plus belle parure d'automne. Des congressistes, ceux qui ne sont pas encore motorisés — c'en est la petite partie — descendent à pied de la gare de Vauderens pour humer le parfum et le bon air d'une des rares belles journées de l'année, alors que les autres, ayant parqué leurs « voitures » sur la vaste place prévue à cet effet devant le bâtiment tout battant neuf de la « Grande Salle paroissiale », prennent connaissance des lieux. A l'heure convenue, tous sont reçus avec la plus grande amabilité et le plus large sourire par le chef spirituel de la paroisse, M. le révérend curé Molleyre, entouré de son état-major constitué par les autorités paroissiales, scolaires, raiffeisenistes et communales, ici les sept syndics des communes composant la paroisse et la circonscription coopérative de la Caisse locale.

Rapidement, la salle spacieuse, bien éclairée et aérée — et qui fera des envieux — se remplit jusqu'aux dernières places. Sur l'estrade s'installe le Comité fédératif qui entourera les invités d'honneur et conférenciers, M. le conseiller d'Etat Paul Torche, directeur du Département de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, M. le préfet de la Glâne, Louis Magnin, et le représentant de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir.

A 9 h. 30, tout souriant à un aussi sympathique auditoire, *M le révérend curé-doyen Henri Monnard,* de Marly, distingué président de la Fédération, ouvre l'assemblée par la prière traditionnelle et par les souhaits de bienvenue aux hôtes du jour et aux mandataires des Caisses fédérées venus des coins les plus reculés du canton. Il exprime un premier merci aux autorités du lieu, spécialement aux autorités paroissiales et à son chef qui ont mis spontanément leur

belle salle à disposition pour recevoir si cordialement la phalange des raiffeisenistes fribourgeois romands.

Attendue comme d'habitude avec le même intérêt, la lecture du procès-verbal fait revivre l'assemblée de 1955 à Saint-Martin. Spirituel autant qu'observateur avisé, le secrétaire, *M. le révérend abbé Terrapon* (Chavannes-les-Forts), sait imager son compte rendu assaisonné de fins propos. Mais le pince-sans-rire sait prendre l'accent d'usage pour présenter les sentiments de sympathie à l'adresse du président en deuil de sa chère maman.

Enchaînant selon l'ordre du jour, le secrétaire procède à l'appel des Caisses. Cinquante-quatre sections sont représentées par 195 délégués. Seules, les Caisses de Bonnefontaine et de Grolley ne sont pas représentées. C'est au tour du caissier, *M. le révérend abbé Sapin* (Avry-devant-Pont), de présenter les comptes du ménage interne de la Fédération. La Caisse est en bonne posture. Sur proposition de *M. le révérend abbé Dénervaud,* au nom des sections vérificatrices de Bouloz et d'Ursy, l'assemblée leur donne son approbation unanime. La cotisation annuelle de 1957 est maintenue au tarif en vigueur. Les sections de Belfaux et de Givisiez rapporteront sur les comptes 1956-57.

Le rapport présidentiel veut être un hymne de reconnaissance aux caissiers et dirigeants des Caisses fédérées. En effet, les chiffres proclamés, marquant de brillants succès et le renforcement des assises des Caisses fribourgeoises, témoignent de l'esprit de sacrifice et de collaboration comme aussi de la prévoyance consciencieuse dans leur action coopérative. Nous citons les principaux résultats, mettant entre parenthèses ceux de l'ensemble des Caisses du canton, Fédération romande et Fédération singinoise.

Au nombre de 56 (71), les Caisses Raiffeisen fribourgeoises romandes groupent 4456 sociétaires (7171) et 19064 épargnants (35 806). Une nouvelle Caisse a vu le jour à Villars-sur-Glâne. Le roulement d'affaires se chiffre à 67,3 millions de francs (156,8). La somme globale des bilans se monte à 44,8 millions (86,6), en augmentation de 2,9 millions (5,8), soit de 6,8 % (7,1 %) sur l'année précédente. Y compris le bénéfice annuel de 135 518 francs (deux cent trente-cinq mille 872 francs) qui leur a été exclusivement affecté, les réserves atteignent 2,20 millions (4,16). Les 27,8 millions de dépôts d'épargne (60) constituent le 62 % (69 %) du chiffre du bilan tandis que les 22,8 millions (50,2) de prêts hypothécaires en représentent le 51 % (58 %).

La partie administrative terminée, l'ordre du jour prévoit une partie de travail et d'information. Cette tâche est confiée aux deux conférenciers inscrits, l'un, le représentant de l'Union à qui incombe la charge de traiter des problèmes d'actualité et des questions techniques, juridiques et administratives en rapport avec la formation pratique des militants responsables, l'autre, M. le conseiller d'Etat Paul Torche, qui se chargera d'orienter l'auditoire sur des problèmes économiques et sociaux particuliers au canton.

Ayant apporté le message de félicitations, les vœux et les encouragements de la Direction centrale, le reviseur *M. G. Froidevaux,* fait un exposé des considérations générales de revision, mettant l'accent sur le bilan de qualification résultant de la situation interne des Caisses. Il exalte la valeur des idéaux raiffeisenistes qui ont assis la réputation des Caisses locales et conquis leur autorité et en appelle à la fidèle mise en honneur de ces sages dispositions des pionniers. Sur le thème de l'honnêteté fiscale, il donne le vrai sens aux réserves spéciales. Concluant par un aperçu de la situation du marché de l'argent et des capitaux, l'orateur met en évidence les efforts conjugués des autorités fédérales et de la Banque nationale suisse pour le maintien du pouvoir d'achat de la mon-

Idées directrices

L'essor actuel des techniques et l'économie au service de l'homme

De nos jours, en effet, la puissance des techniques, dont il serait utopique de vouloir enrayer l'irréversible progression, se conjugue avec l'accroissement démographique et l'aspiration des peuples à un mieux-être pour engager les nations sur la voie de l'expansion économique, avec tous les efforts d'investissement, d'équipement, de réorganisation et d'aménagement du territoire qu'elle comporte. Il faut considérer cette situation avec prudence sans doute, mais avec un sain optimisme. La croissance n'est-elle pas le signe normal de la santé économique d'un peuple, et serait-il raisonnable, et surtout chrétien, d'aborder l'avenir à reculons ? L'Eglise, tout au contraire, invite les croyants à reconnaître dans les étonnants progrès de la science la réalisation du plan de Dieu, qui a remis à l'homme la découverte et l'exploitation des richesses de l'univers : « Emplissez la terre et soumettez-la ! » (Gen. 1, 28.) Si la machine qui, hier encore, n'était au service de l'homme qu'un outil de plus en plus perfectionné et puissant, peut désormais remplacer la main qui palpe et qui guide, l'œil qui observe et contrôle, et même, pour des besognes définies, l'attention qui surveille et la mémoire qui conserve un passé toujours disponible ; si elle se substitue, non seulement au manœuvre, mais aussi au comptable et, jusqu'à un certain point, au technicien lui-même, ouvrant ainsi à l'industrie des possibilités insoupçonnées, en tout cela, il n'y a qu'à rendre grâces à Dieu qui a donné à l'homme d'accomplir de telles œuvres.

Il appartient aux chrétiens de rappeler ces vérités au monde, eux qui savent la grandeur de l'homme aux yeux de Dieu, et combien sa condition demeurerait fragile et précaire si ce monde accroissait sa puissance sans changer d'âme. Déjà dans l'ordre des biens matériels, on a pu observer qu'une productivité supérieure est parfois recherchée davantage pour l'augmentation escomptée des profits qu'en vue d'un relèvement général du niveau de vie. Or, si à cet égard il faut veiller à ce que les classes laborieuses soient solidaires et bénéficiaires du développement économique, à combien plus forte raison doit-on se soucier d'orienter cette capacité croissante de production vers une participation du plus grand nombre aux biens de la culture et aux richesses spirituelles et morales de l'humanité. Ces perspectives sont de grande importance à l'heure où, dans certains pays, la machine a réduit le temps de travail. Si le repos est sain après l'effort, si le loisir peut favoriser la vie de l'esprit et les relations humaines, l'oisiveté est, au contraire, ferment de désagrégation sociale, et l'on ne doit pas permettre à l'expansion économique d'entraîner l'humanité hors de la juste et droite mesure de son existence. Une production désordonnée dans ses fins ne servirait pas l'homme, elle ne le respecterait pas.

Extrait de la lettre de SS Pie XII au président des « Semaines sociales de France », dont la 43e session a abordé le sujet « Exigences de l'expansion économique ».

naie, élément prépondérant de l'équilibre économique ; il convie les dirigeants à y apporter leur contribution par une administration prudente et avisée des affaires d'épargne et de crédit.

Accueilli par de vibrants applaudissements, *M le conseiller d'Etat Paul Torche* transmet le salut du Gouvernement cantonal avec ses remerciements pour l'œuvre accomplie dans le canton dans le secteur du crédit rural. Conscient de l'importance des Caisses de crédit mutuel, il dit sa foi en l'avenir du raiffeisenisme dans le canton. L'éminent conférencier trace alors un tableau de la situation économique dans le canton et étudie, sous tous aspects, le problème crucial de l'industrialisation nécessaire des campagnes fribourgeoises, cela dans le cadre d'une agriculture forte et saine. Le canton, agricole par excellence, a besoin d'une industrie décentralisée apportant, non pas une concurrence, mais le complément indispensable à l'agriculture pour retenir au village ses forces vives et donner un stimulant à la vie rurale. Les difficultés ne manquent pas ; elles doivent être affrontées car le canton possède, en contrepartie, de nombreux atouts. A la tête du mouvement d'initiative, M. le conseiller d'Etat Torche fait appel à la collaboration effective des pouvoirs publics, des communes et des associations diverses comme aussi au devoir de tous les vrais fribourgeois. L'avenir du canton est à ce prix.

Ayant fait preuve d'un intérêt soutenu tout au long de cette laborieuse séance, l'auditoire mérite une mention spéciale. L'heure des questions arrivée, la discussion générale s'anime et donne l'occasion de préciser la portée de certaines questions d'ordre pratique et général. Le comité fédératif reçoit, entre autres, le mandat de s'approcher des instances cantonales compétentes pour la recherche d'une solution adéquate et heureuse régularisant les réserves spéciales dont l'opportunité ne se discute pas. En réponse à une suggestion faite, il est encore chargé de prévoir la distribution d'un témoignage de reconnaissance à tous les fidèles vétérans ayant milité un quart de siècle au sein des Conseils de leur Caisse.

Le succès de ce congrès cantonal est un puissant réconfort pour tous ceux qui ont le bonheur d'y prendre part. Ce sont les sentiments qu'exprime le président avec ses remerciements aux orateurs et à l'assistance en déclarant close l'assemblée.

*

Heureux de se donner un peu de mouvement, les participants se partagent dans les deux établissements publics du village pour déguster un apéritif bien mérité, juste le temps pour l'équipe du personnel hôtelier de dresser les tables pour un repas en commun que le maître de céans fera servir dans la même salle et à la satisfaction de tous. Les convives y feront honneur tout en étant gâtés par les prévenances des gens du lieu : vin d'honneur offert par la paroisse et ses sept communes, fines liqueurs par la Caisse locale pendant que les commerçants comblent les fumeurs. Un grand merci pour tant de gentilles attentions !

Une partie oratoire et familière, sous le majorat de l'instituteur de l'endroit, *M. Buchmann,* se déroule, au cours de laquelle les toasts, les chants et les francs propos entrecoupent le service de la table.

L'honneur de saluer les délégués au nom de la population d'Ursy revient à son chef spirituel, *M. le curé Molleyre.* Remerciant la Fédération pour le privilège fait à sa paroisse, il félicite les raiffeisenistes fribourgeois pour l'œuvre accomplie dans chaque village et pour la foi en leur idéal. *M. le préfet Louis Magnin,* s'il a en horreur la déification de l'argent, met l'accent sur l'esprit chrétien et démocratique qui anime les argentiers raiffeisenistes. Ces financiers sympathiques savent spiritualiser et socialiser l'usage de l'argent en faisant mentir l'aphorisme du penseur anglais : « L'argent est un passe-partout universel qui nous permet d'aller partout sauf au ciel et c'est un générateur de tout sauf du bonheur. »

Prennent encore la parole *M. Germain Gavillet,* vice-président du Comité de direction, au nom de la Caisse locale, *M. le syndic Louis Demierre,* de Montet, au nom des autorités des sept communes. *M. l'abbé Dénervaud,* caissier à Bouloz, *M. G. Froidevaux,* de l'Office de revision de Saint-Gall, et enfin *M. le doyen Monnard,* sur la brèche toute la journée, s'acquittant avec brio de son mandat présidentiel et mettant le point final par le merci à tous.

Et ce sont des poignées de main bien cordiales et des « Au revoir ! » alors que résonnent encore dans les cœurs les accents patriotiques :

Beau pays ! Cher pays !
Helvétie, ma patrie,
Ta devise est un serment d'amour.

Et dans la lumière du plus beau soleil d'octobre, l'âme nourrie aux sources des sentiments les plus élevés, les délégués emportent des consignes qui doivent aviver encore leur enthousiasme pour la belle et noble cause du raiffeisenisme suisse au service de la communauté villageoise.

Fx.

Un plan d'épargne dans un programme de vie

Sais-tu combien il en coûte pour se marier, se loger, se meubler ? Ne crois-tu pas qu'un jeune homme sage et prévoyant doit savoir ça tout de suite s'il veut s'organiser pour arriver à temps.

Les jeunes ménages de tes amis te le diront : il te faudra 2000 à 3000 $ pour te marier et te procurer les choses essentielles à un ménage qui débute.

Et si tu veux t'installer dans ta maison à toi, tu devras épargner un autre 2000 à 3000 $ qui te permettra un emprunt pour bâtir.

Etablis tout de suite ce qu'il te faudra d'argent pour te marier et pour organiser ton foyer demain, et fais ton programme d'épargne en conséquence, afin que tu saches à l'instant ce que tu dois mettre de côté chaque semaine sur ton salaire ou ton revenu pour te marier dans X années, pour organiser ton foyer ou devenir propriétaire de ta maison.

Tu as dix-huit ans. Tu gagnes 50 $, peut-être davantage, par semaine. Tu peux déposer, sans te « morfondre », disons 10 $ par semaine à ta Caisse populaire. Si tu es fidèle à le faire, à l'âge de 25 ans, c'est 4000 $ que tu auras à ton compte d'épargne. Et, ce qui te sera d'une aide précieuse, tu auras fait de plus, la démonstration à ta Caisse populaire que tu es un jeune homme qui sait prendre ses responsabilités et qui mérite d'être aidé parce que, par la pratique méthodique de l'épargne régulière, tu auras fait un bon apprentissage du crédit : ta Caisse populaire sera heureuse de te prêter les 5000 ou 6000 $ qui te manquent pour te faire construire une maison où tu seras heureux de vivre avec ta femme et les enfants que la Providence confiera à vos soins.

Cet argent que tu gagnes aujourd'hui à la sueur de ton front, dis-toi bien que tu n'as pas le droit, sous prétexte que tu dois te divertir, de le gaspiller, comme tant de nos jeunes le font, hélas ! en des frivolités.

Cet argent c'est le fruit de ton labeur. Selon l'expression du révérend père Gatry, cet argent c'est de la vie humaine, c'est du sang, des sueurs, des larmes, c'est quelque chose de sacré, tu n'as pas le droit de le profaner.

Que tu seras heureux demain d'avoir réalisé des épargnes qui te permettront d'organiser sur une base solide ton foyer et de vivre dans l'harmonie. Que de foyers brisés pour des questions d'argent ! On ne sait pas se plier à un programme de vie raisonnable qui permet des épargnes, on s'engage dans une vie nouvelle avec des responsabilités accrues pour lesquelles on ne s'est pas pré-

paré, on se charge de dettes parce qu'on n'a pas d'épargne pour organiser son foyer, on n'arrive pas à boucler son budget familial parce que les remboursements sont trop considérables et qu'on ne sait pas discerner l'utile, le nécessaire et le superflu, et qu'on ignore ce que c'est la prévoyance, l'économie, l'épargne.

Si tu veux être heureux demain, et ta vie durant, fixe-toi un idéal élevé, fais-toi un programme de vie, mets-y un plan d'épargne, et sois-lui fidèle. L'avenir t'appartient. Il sera ce que tu l'auras fait.

PAUL-E. CHARRON.
La « Revue Desjardins » du Canada.

COMMUNICATION DU SECRETARIAT

A propos des anciens billets de 20 francs

Conformément aux prescriptions légales, la Banque Nationale Suisse échangera, à leur valeur nominale et jusqu'au 31 mars 1976, les anciens billets de 20 francs portant la tête de Pestalozzi dans la vignette du recto.

En conséquence, les anciens billets qui seront présentés aux Caisses de crédit mutuel pourront encore être adressés à l'Union, en vue de leur encaissement.

NOUVELLES DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblée jubilaire : CHAMPVENT (Vaud)

Sur les flancs d'une colline, dernier contrefort du Jura, et dominant la plaine de l'Orbe, s'étale ce vieux bourg dénommé Canventum en 1012, et jadis réputé pour ses blés et ses vignes, d'où l'ancien dicton :

Champvent
Bon pain,
Bon vin,
Bonne terre,
. . . . .
« Crouïes gens ».

Le temple au bas de l'agglomération, la Tour de l'horloge au centre et, plus haut, l'imposant château historique sur le côté sud-ouest, en révèlent la présence à la ronde.

Comme tant d'autres, le village possède ses sociétés d'utilité publique: fromagerie, battoir ; ses sociétés culturelles : chant et musique.

Dès le 11 novembre 1931, il bénéficie des services de sa Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen. Celle-ci a donc, en ce dimanche 11 novembre 1956, exactement 25 ans d'existence. Aussi a-t-elle tenu à marquer cette date de particulière façon en organisant une manifestation qui réunit les sociétaires, leurs épouses et nombre d'invités. Tous d'abord prirent part au service religieux célébré au temple de Champvent par M. le pasteur P.-A. Jaccard, lequel axa sa prédication combien incisive sur l'amour du prochain, sentiment qui animait pleinement le cœur du grand philanthrope Raiffeisen.

Après un succulent repas excellemment servi par M. G. Chautems, tenancier de la Croix-Fédérale, M. Louis Branche, président, ouvrit la partie officielle en souhaitant la bienvenue à tous. Il salua la présence de M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, de MM. Albert Randin, de Valeyres-sous-Rances, et René Schopfer, de La Sarraz, délégués de la Fédération vaudoise, de M. P. Magnenat, préfet du district d'Yverdon, de M. le conseiller national J. Grandjean, etc., etc., et des délégués des Caisses voisines de Valeyres-sous-Rances, de Rances, de Mathod et de Baulmes.

M. le président évoque certaines circonstances de la création et des débuts de la Caisse, puis de son essor inespéré puisqu'elle achève son 25e exercice avec des réserves se chiffrant par 38 500 francs. Il invite l'assistance à honorer la mémoire de M. Alfred Agassis, sociétaire que la mort nous prit il y a peu de mois. Enfin, il propose d'acclamer M. Gilbert Chautems, municipal, comme major de table pour diriger la partie officielle.

C'est à la perfection que M. G. Chautems va s'acquitter de sa mission. Il donne d'abord la parole à M. Adr. Liardon, caissier, lequel fit l'historique du mouvement d'entraide financière qui s'est magnifiquement épanoui en ce XXe siècle.

Ce fut l'occasion de rappeler l'œuvre du pasteur Jean-Fréderic Oberlin dans sa paroisse du Ban de la Roche, en Alsace, au début du XIXe siècle, du bourgmestre westphalien Frédéric-Guillaume Raiffeisen par la création de coopératives financières dans sa circonscription vers 1860 et qui se multiplièrent d'abord en Allemagne. Grâce au vaillant curé Traber, une première Caisse fut créée en 1900 à Bichelsee, tandis que la première en Suisse française le fut à Valeyres-sous-Rances par le pasteur P. Rochat. La période difficile dans laquelle se trouva l'agriculture après la première guerre mondiale favorisa la création de nombreuses Caisses dans nos campagnes. Une première conférence de M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, en 1928, puis une deuxième en novembre 1931 donnée par M. Golay, instituteur émérite, caissier de la Caisse de Molondin et membre du Conseil de direction de l'Union suisse, convainquirent une vingtaine de citoyens qui, réunis le 11 novembre 1931, fondèrent la Caisse de crédit mutuel de Champvent.

Ses débuts furent modestes. En fin de 1932, son bilan se chiffrait par 36 000 fr. Au 31 décembre 1955, il atteignait huit cent treize mille francs. Ces nombres suffisent à démontrer l'ampleur de son développement, lequel est dû également à la stabilité des organes directeurs. En effet, sur les six membres que comptaient les deux Conseils et nommés lors de la constitution de la société, quatre sont encore en fonction, ce sont MM. Louis Branche, président, Fernand Chautems, vice-président, Samuel Chapuis, secrétaire du Comité de direction, et Charles Chapuis, président du Conseil de surveillance.

M. Edmond Binggeli, vice-président du Conseil de surveillance pendant plus de vingt ans, nous a quittés par suite de changement de domicile, et la mort nous a ravi, comme à sa famille, l'ardent défenseur des idées raiffeisenistes que fut M. Robert Junod, le dévoué et compétent secrétaire du Conseil de surveillance durant vingt-quatre ans. Un souvenir reconnaissant et respectueux de ces précieux collaborateurs se perpétuera parmi les sociétaires.

Le Conseil de direction fut complété dès 1948 par M. Edmond Rouiller, viticulteur, et par M. André Chevalier, agriculteur, aujourd'hui syndic et député.

De son côté, le Conseil de surveillance se vit compléter par l'élection de M. Camille Chautems, ancien municipal, comme vice-président, et de M. Gilbert Chautems, municipal, comme secrétaire.

Le caissier achève son exposé par des considérations sur le rôle joué par nos petites banques locales et dans l'espoir que l'avenir réserve de nouveaux progrès à la Caisse jubilaire.

M. le préfet remercie pour l'invitation dont il a été l'objet, félicite les organes directeurs d'avoir commencé cette manifestation par un service religieux, adresse sa reconaissance à M. le pasteur Jaccard pour son judicieux message, dit son admiration pour ceux qui n'attendent pas tout de l'Etat mais qui font l'effort de se libérer par eux-mêmes et termine en souhaitant à la Caisse de Champvent d'aussi heureux succès dans l'avenir.

C'est au tour de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel d'apporter des salutations et des félicitations par l'organe de M. Géo Froidevaux, rédacteur du *Messager Raiffeisen*. Dans un magistral discours, il expose avec une compétence remarquable la situation favorisée dont jouit chacune de nos communes dans notre Etat fédératif. En effet, tout en respectant nos constitutions cantonale et fédérale, elle peut créer les institutions nécessaires pour assurer son existence dans les divers domaines religieux, économique, social, culturel ou artistique, comme le témoignent les diverses associations qui y ont leur siège : société de fromagerie, du battoir, syndicat d'élevage, société de développement, de bienfaisance, de chant, de musique, de gymnastique, etc. Pourquoi chacune de nos communes n'aurait-elle pas sa Caisse rurale, autrement dit sa Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, qui lui aiderait à assurer son autonomie financière ?

De plus, la Caisse de crédit mutuel joue un rôle éducatif dans son rayon d'action sur le plan économique, financier, de même que sur le plan social et voire même sur le plan spirituel. On ne peut donc que saluer avec enthousiasme la création de nouvelles Caisses.

L'orateur montre combien l'Union suisse est utile aux Caisses affiliées par sa caisse centrale, laquelle pourvoit à leurs besoins financiers, et par son service de revision bien propre à garantir une fidèle gestion dans chaque Caisse et donner toute sécurité aux membres et aux déposants.

En conclusion, M. Froidevaux réitère ses remerciements aux dirigeants de la Caisse pour leur travail dévoué et désintéressé, leur apporte les encouragements et les vœux de l'Union suisse et remet au président le traditionnel diplôme du premier jubilé.

M. Albert Randin, vice-président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, au nom de celles-ci, apporte vœux et félicitations tout en exprimant le plaisir qu'il éprouve, tout comme son collègue M. R. Schopfer, à se trouver à Champvent en cette journée de joie. Puisse toujours une réelle amitié unir nos diverses Caisses et leurs affiliés.

M. André Chevalier, syndic et député, parle au nom des autorités, souhaite succès à la Caisse et bonheur aux invités de ce jour.

M. le député Fred. Perrier, d'Orges, exprime sa joie de se compter au nombre des invités. Il gardera un lumineux souvenir des beaux moments passés dans ce beau village et des instructifs propos entendus.

Les Caisses sœurs aînées de Valeyres et de Rances, par leurs délégués M. P. Turin et M. W. Bavet, félicitent leur cadette de Champvent pour les superbes résultats obtenus, formulent des vœux pour son avenir et lui remettent en témoignage de l'amitié qui unit nos associations raiffeisenistes de magnifiques œuvres d'art, l'une en métal, l'autre en céramique.

Ainsi prit fin cette deuxième partie du programme. On ne veut pas oublier de mentionner que des félicitations et remerciements furent adressés à l'hôtelier, M. G. Chautems, à son personnel dévoué, à la Récréation et à l'Avenir qui ont à maintes reprises charmé nos oreilles par leurs chants mélodieux ou leurs marches entraînantes et particulièrement à leurs directeurs M. Eric Meylan et M. Albert Roulin.

Une troisième et dernière partie se déroula dans la même grande salle de la Croix-Fédérale transformée en salle de cinéma où M. Florian Campiche, de Sainte-Croix, présenta aux nombreux spectateurs un de ses films inédits : le Jura au cours des saisons. Ce fut un émerveillement, pour les yeux particulièrement. Quelle richesse de couleurs dans ces pâturages en fleurs ou ces forêts en automne ! Quelles féeries dans ces paysages d'hiver ! Et les concours hippiques de Saignelégier, et les vendanges à Arbois, la mi-été à Mathoulaz ou les concours de ski à Sainte-Croix, simplement : sensationnel. A nos remerciements à M. Campiche nous voulons y joindre nos vives félicitations.

Et c'est la fin. Conservons précieusement notre stylo qui doit nous rappeler souvent cette heureuse journée et voguons confiants vers le cinquantenaire.

Dernier propos : *un des invités*, charmé de la réception dont il a été l'objet, propose un changement au vieux dicton et estime que désormais il se dise : Champvent, bon pain, bon vin, bonne terre et... bonnes gens !

Nous sommes d'accord avec lui.

L. A.

Un caissier établit ses comptes

(suite)

Débiteurs

Pour éviter des recherches inutiles et faciliter le contrôle, on fait toujours figurer au grand livre et pour chaque compte particulier le solde au 1.1.57. On boucle d'ailleurs la plupart des comptes en tirant le solde en capital et intérêts encore dus. Ainsi, la situation de chaque position est claire au premier coup d'œil en conformité des chiffres de l'extrait.

L'extrait étant méthodiquement dressé, on fait aussitôt les comparaisons de contrôle. Le total de la rubrique 4, soldes fin de l'exercice, correspond au solde du compte des débiteurs au 31 décembre du journal, rubrique 12. La balance de vérification donne également les chiffres des rubriques 11 et 12 du journal.

A la page 90, le « Précis » dit que la rubrique 5 donne le total de la rubrique 16 du journal. Une précision est ici nécessaire. Ces deux sommes ne sont égales que si le journal contient une rubrique spéciale pour les intérêts, en dehors de Profits et Pertes. Comme ce n'est pas le cas dans le journal à cent pages seulement, la rubrique 16 contient encore les finances d'entrée, les amendes, les recettes diverses et les intérêts capitalisés au 31 décembre des comptes courants débiteurs. Pour trouver la preuve de la rubrique 5 de l'extrait, il faut donc encore tenir compte de ces dernières recettes.

Ici aussi, la mise en compte bien distincte des intérêts impayés (intérêts en souffrance éventuellement de plusieurs années) et des intérêts courus des comptes dont l'échéance ne tombe pas sur le 31 décembre doit se faire avec exactitude pour obtenir le bénéfice réel de l'année. On comparera toujours les intérêts mis en compte avec ceux de l'extrait du précédent exercice. On mettra également toute l'application voulue à l'établissement des rubriques subsidiaires : échéance des intérêts, taux, nature de la garantie.

Comptes courants

Au fur et à mesure que les comptes particuliers sont bouclés sur le grand livre, on reporte les chiffres utiles sur l'extrait. Il ne faut pas omettre le calcul de l'impôt anticipé de 25 % sur tous les intérêts à capitaliser des comptes courants créanciers. L'exonération de l'IA des comptes dont les intérêts bruts n'excèdent pas 15 francs n'entre pas ici en ligne de compte ; elle ne s'applique qu'à l'épargne.

Cet extrait est certainement le plus délicat à dresser, celui qui demande la plus grande attention. On remplira soigneusement la rubrique spéciale de contrôle pour le calcul de l'impôt. Pour pouvoir boucler définitivement l'extrait, il faut cependant attendre le relevé du compte courant ordinaire à l'Union. Ce document ne tarde d'ailleurs pas à arriver car les employés de la Centrale savent faire diligence pour satisfaire les caissiers les plus avancés. Avec un peu de patience, chacun est servi à temps.

Parmi les comptes créanciers des communes et paroisses, on mentionne spécialement ceux qui sont des placements à terme (comptes spéciaux bloqués) en indiquant le numéro du livret avec la lettre B. Eventuellement, on en fait un chapitre à part.

Si, après avoir contrôlé toutes les additions, la balance de vérification devait ne pas jouer, il faudrait se mettre à effectuer cette même balance pour chaque compte particulier et l'erreur serait vite dénichée. A ce moment-là, il faut procéder à l'inscription au journal principal des écritures utiles données par l'extrait définitivement établi, c'est-à-dire des intérêts des comptes courants débiteurs et séparément des comptes courants créanciers. Il ne reste plus alors qu'à faire le contrôle habituel avec les rubriques respectives du journal.

Extrait de Profits et Pertes

On commence ici par remplir les pages 2 et 3. On procède au relevé précis des recettes et des dépenses en suivant l'ordre chronologique du journal. Pour y voir bien clair, il faut indiquer la nature des dépenses chaque fois qu'une rubrique spéciale est réservée à cet usage ; il est nécessaire de mentionner si les impôts sont perçus par la Confédération, le canton ou par la commune. Comme dans tout ménage bien administré, il faut spécifier clairement le but des dépenses surtout: on sera mieux à même d'établir le budget de l'exercice suivant en cherchant à en améliorer le résultat.

Ceci fait et tous les extraits étant bouclés, on possède toutes les données permettant de remplir complètement la page 1. Afin d'obtenir le rendement exact, il faut tenir compte de tous les actifs transitoires et, plus encore, des passifs transitoires qu'on est facilement porté à oublier et qui tombent à la charge de l'exercice : impôts, traitement et factures diverses de l'année encore impayés.

Après avoir ajouté les soldes du compte de P. P. au 1er janvier et au 31 décembre, on obtient des sommes égales qui correspondent à celles des rubriques 15 et 16 du jour-

nal. Le compte jouant, on s'empresse alors de tirer le résultat de l'exercice. Avec une légitime satisfaction, on constate une fois de plus que le bénéfice réalisé répond à l'attente, selon le budget prévu. Cette somme, bien modeste il est vrai, doit varier entre le 1/3 et le 1/2 % du chiffre du bilan et s'en va grossir les réserves de manière que les fonds propres représentent toujours bien le minimum légal de 5 % des engagements.

Enfin, le compte récapitulatif, page 4, est l'épuration parfaite du compte de P. P. ; c'est l'image réelle de l'exercice 1956. On y fait disparaître tout ce qui peut encore avoir trait à l'exercice 55 et on y ajoute tout ce qui reste en suspens de l'exercice 56. Il servira de base à la déclaration d'impôt et aux publications diverses.

Compte annuel et Bilan

Lorsque les extraits ont été établis avec précision, c'est un jeu de dresser le compte de caisse et le bilan. On récolte ici les heureux fruits de l'esprit de discipline et de méthode qu'on s'est imposé dès le début des travaux. C'est une bataille gagnée contre les gueuses sournoises qui cherchent à « mettre le bâton dans les roues » même au plus expérimenté des caissiers.

Tout joue comme par enchantement et l'on a le plaisir de voir les chiffres s'aligner dans l'ordre voulu, comme si la plume était une baguette magique.

La première fois qu'il boucle ses comptes, encore tout profane en la matière, le caissier doit s'efforcer d'imiter ponctuellement, voire même mécaniquement, les modèles du « Précis » sans peut-être arriver à comprendre exactement le fonctionnement de certains contrôles. Mais voulant parfaire son éducation de gérant « bien à la page », il doit par la suite découvrir la solution à tous les problèmes de la comptabilité mise en pratique et cela jusque dans les moindres détails. Il doit arriver à s'expliquer tous les rouages qui lui livrent alors leurs secrets. Toute obscurité étant dissipée, il éprouve dès lors un plaisir à jouer avec les chiffres : voilà, semble-t-il, le but vers lequel doit tendre tout caissier encore novice.

Un examen rapide met en évidence l'heureuse figure du bilan. On constate des progrès sur toute la ligne, résultat d'efforts persévérants et on est fier de son œuvre. C'est alors un moment solennel que celui où l'on peut, avec une joie non dissimulée et qui rayonne sur toute sa physionomie, apposer sa signature au bilan. L'épouse, peut-être, qui a suivi toutes les péripéties de la besogne en y apportant sa contribution, partage également son bonheur.

Ouf ! ça y est ! On va pouvoir montrer « ça » à ces messieurs. Sans forfanterie, sans bluff, démonstration sera ainsi faite de ce qu'un profane peut réaliser par son application et sa perspicacité.

Formulaires accessoires

Les formulaires qui accompagnent les comptes annuels doivent être remplis avec un soin tout particulier. L'Union adresse d'ailleurs chaque année des instructions détaillées qui facilitent grandement la tâche. Pour peu qu'on s'y applique, on doit pouvoir livrer un travail irréprochable; on s'en fera un point d'honneur. Il s'agit plus spécialement du formulaire 122, déclaration des impôts fédéraux et de l'appendice avec l'état de liquidité. L'Union doit posséder toutes ces données, soit pour la livraison des droits à Berne, soit pour l'établissement de la statistique et pour les publications officielles. Aucune omission par négligence n'est donc permise. Des données incomplètes ne peuvent être acceptées. Il faut éviter que l'Union soit obligée d'en demander la mise au point. Si les 1000 caissiers du pays faisaient la même réflexion : « Oh ! l'Union y pourvoira ; elle possède le personnel qualifié qui liquidera l'affaire en un tournemain », il y aurait là une tâche supplémentaire pour un employé et pour plusieurs semaines. Un peu de perspicacité, de bonne volonté et tout ira bien, même pour l'état de liquidité.

Si c'est nécessaire, on remplit encore le petit extrait du bilan qui servira d'annexe à la déclaration d'impôt. On pense en outre aux demandes de rétrocession de l'impôt anticipé en faveur de la commune et de la paroisse spécialement.

C'est la belle occasion également — si la chose n'a pas déjà été faite en dressant l'extrait III des comptes courants — d'expédier les avis de reconnaissance de compte (bien trouvés) à chaque client. On contrôlera la rentrée de ces documents importants à classer dans l'ordre des folios. On relancera, sans délai, les retardataires éventuels. Pour les corporations de droit public et les sociétés, on exige toujours la signature sociale (président et secrétaire).

Conclusion

Au moment où le caissier présente ses comptes aux membres dirigeants pour les adresser ensuite à l'Union, il doit avoir le sentiment de s'être acquitté de sa tâche au plus près de sa conscience et de fournir un travail parfaitement mis au point. Ayant pris toutes précautions utiles dès l'automne, il sera à même de livrer son œuvre en temps voulu. Cependant, rien ne presse ; une seule chose compte : la bienfacture. Peu importe le temps qu'on y aura mis puisque les délais sont assez larges pour ne rien précipiter. S'il est louable de se présenter en bon rang, au contrôle de l'Union, il est plus louable encore de fournir un travail de première valeur. Il serait ridicule de vouloir être à tout prix parmi les premiers. Un classement par rang d'arrivée ne rimerait à rien. La fonction de caissier n'est qu'un emploi accessoire et tous ont par conséquent à répondre à d'autres engagements plus importants encore. La situation professionnelle est tellement différente de l'un à l'autre qu'aucun parallèle ne peut être établi.

Amis caissiers, mettez-y tout votre cœur et, comme tous les chevronnés, vous trouverez dans l'accomplissement de votre tâche les plus vives satisfactions. Toute réussite étant basée sur la question de confiance que vous accorde le public, vous saurez, durant toute l'année et pour toutes les opérations, apporter la précision et la diligence que vous aurez mises à établir vos comptes annuels : le succès ne peut vous échapper.

N. B. — Le 31 décembre

La fin de ce mois marque également la fin de l'exercice en cours. Il importe alors d'y placer le cran d'arrêt qui permettra d'ouvrir automatiquement le compte nouveau pour continuer la suite régulière des opérations avec les clients.

Le président du Comité de direction ou une délégation de ce comité doit se donner rendez-vous au local, au soir de ce dernier jour de l'an. Ces messieurs établissent ensemble l'état de caisse qui représente le solde du compte de caisse à reporter au 1er janvier et qui figurera au bilan. C'est en somme le premier acte officiel de la clôture. Le journal est ainsi arrêté. On y laisse alors suffisamment de place pour les opérations normales de clôture qui ne changeront plus ce solde en caisse.

Toutes les affaires qui se présenteront dès ce moment seront comptabilisées à compte nouveau 1957 qu'on commencera de préférence à la page suivante en ayant soin de laisser une ligne en blanc pour le report des soldes. De cette manière, le cours du journal ne subit aucune suspension : l'histoire de la Caisse continue...

Fx.

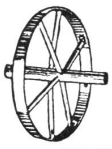
Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÖGLI
LANGENTHAL/B

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs. Abonnements facultatifs : 2 fr. 50. Abonnements privés : 4 francs.

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Seduta della Federazione

Lo scorso 27 ottobre si è tenuta a Pazzallo una seduta del comitato della Federazione Casse rurali Ticino, alla presenza dei signori Ceppi, Induni, Delucchi e Cassina per la Federazione e Molinari in rappresentanza dell'Unione svizzera.

Dopo la lettura del verbale dell'ultima seduta e dell'assemblea 1956 della Federazione il comitato ha discusso la possibilità di nuove fondazioni, specialmente nelle vallate superiori. L'appello lanciato all'assemblea di Claro non è caduto nel vuoto, perchè diversi contatti sono già stati stabiliti, e tutto lascia sperare che in un prossimo futuro la già numerosa schiera delle Casse ticinesi possa ulteriormente aumentare. Infatti sono in corso trattative in vista di nuove fondazioni ad Airolo, Malvaglia, Osogna, Gnosca, Loco, Camedo, Gerra Gambarogno, Cademario e Carona. Come si può notare si tratta o di villaggi delle valli oppure di villaggi che per la loro situazione geografica si trovano lontani dai grandi centri e che quindi di più sentono la necessità della « banca locale ». Ci auguriamo che una parte almeno di queste trattative abbia a concludersi in modo favorevole, così da portare alla fondazione di qualche tanto auspicata Cassa anche nelle zone più trascurate.

A questo proposito torniamo a rivolgere a tutti coloro che vantano relazioni o conoscenze nei villaggi ancora privi di Casse rurali la raccomandazione di voler svolgere opera di propaganda appropriata, e dare immediata notizia alla Federazione od all'Unione di eventuali interessati. Chissà che da un piccolo seme non possa nascere il grande albero rigoglioso !

Un plauso speciale deve essere rivolto al comitato della Federazione per l'intenso lavoro svolto e che continuerà a svolgere in questo campo.

Esaurito questo argomento il comitato ascoltava quindi una relazione dell'on. Avv. Induni sulla situazione creatasi in seguito alla presentazione della sua nota mozione sui beni dei tutelati (vedi *Messager* N° 12, 1955). Il relatore non nascose la scarsa possibilità di successo della mozione stessa, che urta contro gli ingiusti protezionismi, gli interessi privati ed il falso tradizionalismo di cui la maggior parte della cosa pubblica del nostro cantone è purtroppo impregnata. La mozione avrebbe però avuto un risultato assai utile nel campo della propaganda in favore del nostro movimento.

(Conosciamo al momento attuale l'esito di questa mozione. Il Gran Consiglio ticinese, influenzato tra l'altro anche da un rapporto contrario che è risultato infarcito di inesattezze, ha respinto la mozione dell'on. avv. Induni tendente a permettere anche a tutte le altre banche soggette alla legge federale sulle banche — quindi anche alle Casse rurali — e non solo alla Banca dello Stato, come è ora, la custodia e l'amministrazione dei beni dei tutelati. I voti favorevoli alla mozione sono stati circa un terzo. Malgrado questo insuccesso lo scopo propagandistico è stato raggiunto, innanzitutto in seno al Gran Consiglio stesso, ed in modo speciale sulla stampa, buona parte della quale si è schierata in favore della mozione. Un importante quotidiano ha anzi ricercato le cause dell'insuccesso nell'« inspiegabile monopolio della Banca dello Stato », ed a giusta ragione, in quanto oltre al Ticino soltanto due cantoni primitivi hanno ancora questa ingiusta limitazione.

Ringraziamo comunque l'Avv. Induni per la preziosa attività da lui svolta in campo parlamentare in favore delle Casse rurali e che non dubitiamo saprà svolgere anche in futuro quando se ne presenterà la necessità.)

Il comitato decideva poi la tenuta di due corsi d'istruzione, sul tipo di quello già organizzato con successo a Ligornetto, uno a Lugano, ancora prima della fine dell'anno, destinato alle Casse del Luganese, ed uno in località ancora da designarsi che si terrà in primavera per le Casse del Sopraceneri.

L'assemblea 1957 della Federazione, che come noto sarà tenuta a Stabio, è stata fissata in linea di massima per il 28 aprile 1957. Dato che l'anno prossimo ricorrerà anche il primo decennio di vita della Federazione, è stato deciso di dare un tono di particolare solennità all'assemblea, invitando tra l'altro possibilmente un consigliere di Stato a parteciparvi.

Da ultimo l'Avv. Induni dava ancora alcuni schiarimenti sulla situazione relativa al progettato credito agricolo, in particolare circa la possibilità di ottenere una collaborazione con le Casse rurali, che è quanto noi auspichiamo. Staremo a vedere se anche in questo campo si ripeterà la medesima unilateralità riscontrata in merito ai beni dei tutelati...

La chiusura dei conti

La fine dell'anno si avvicina velocemente, e come ormai consuetudine ci permettiamo rammentare ai cassieri, ed in modo speciale a quelli delle Casse di recente fondazione, le norme essenziali per la stesura dei conti e del bilancio.

Un cassiere coscienzioso non attende l'ultimo giorno dell'anno per mettersi al lavoro, ma inizia per tempo i lavori preliminari, primo tra tutti il calcolo degli interessi sui singoli conti. Specialmente per i libretti di deposito e risparmio si tratta di un lavoro lungo ed alquanto noioso, che potrà essere portato a termine tempestivamente soltanto se iniziato a tempo debito.

Altra buona norma da seguire è il controllo dei riporti dal giornale nei mastri, per accertare che non si siano commessi errori o sbagli di colonna. Questo lavoro viene svolto dal revisore, tuttavia dalla data della revisione a fine anno è opportuno che sia svolto dal cassiere o da un membro (o più) dei comitati. Si evitano in tal modo differenze e lunghe ricerche di errori quando i conti sono già allestiti.

L'estratto delle quote sociali dovrebbe essere già tenuto a giorno durante l'anno, per cui a fine anno basta iscrivere nelle apposite colonne gli interessi pagati e quelli maturati e fare il bilancio di verifica. *Rammentiamo che le quote incassate o rimborsate durante l'anno non dànno diritto all'interesse !* Controllare quindi attentamente la colonna degli interessi maturati e non ancora pagati.

Gli altri estratti devono essere preparati in precedenza, elencando il nome dei titolari dei singoli conti (per debitori e conti correnti) oppure soltanto il numero (per obbligazioni e libretti di risparmio e deposito) ed il saldo alla fine dell'anno precedente. Il totale di questa colonna deve naturalmente corrispondere al totale dell'anno precedente. *I conti devono essere elencati nell'estratto nel medesimo ordine con cui il loro saldo si trova nel rispettivo mastro.* Cioè se per esempio il libretto N° 6 è stato riportato a pag 80, figurerà nell'estratto non più dopo il N° 5, ma dopo il N° 79.

Da ricordare pure che se un estratto è composto di più pagine, non si farà il riporto delle addizioni alla pagina seguente,

ma ogni pagina viene addizionata separatamente ed alla fine si allestisce la ricapitolazione. Raccomandiamo di studiare attentamente le prescrizioni e gli esempi del Manuale di contabilità.

Gli estratti così preparati saranno di grandissimo aiuto al momento della chiusura vera e propria, e permetteranno l'invio dei conti all'Unione entro la data stabilita, cioè *entro il 1. marzo.*

I formulari necessari devono essere ordinati per tempo, onde evitare ritardi nella consegna dovuti alla mole enorme di lavoro del nostro economato.

Al 31 dicembre sera si passano le ultime operazioni e si controlla la cassa. Il controllo di cassa del 31 dicembre è molto importante, in quanto serve a stabilire la situazione effettiva a fine anno. Se si riscontrano poi differenze nei conti, esse saranno ricercate con più facilità, essendo noto il saldo di cassa, che è un elemento certo. Tale saldo non potrà quindi essere «manipolato» a seconda delle esigenze per far giocare il bilancio, ma il saldo che risulta effettivamente in cassa dovrà pure risultare sui conti e sul bilancio.

In seguito si inizierà la chiusura vera e propria, completando accuratamente i diversi estratti in base alle disposizioni del Manuale, che vanno seguite alla lettera. Non è lecito trascurare o tralasciare certe indicazioni, come i titoli dei diversi capitoli od i bilanci di verifica.

Saremo quest'anno particolarmente severi a questo proposito, e saremo obbligati a ritornare gli estratti non in ordine per la completazione. Completati gli estratti si allestirà il conto perdite e profitti ed in seguito il conto generale ed il bilancio.

Anche l'appendice e la dichiarazione per l'imposta preventiva devono essere stese con la massima cura ed attenzione, chiedendo eventualmente schiarimenti all'Unione *prima* di riempire i formulari relativi. Si sono verificati l'anno scorso molti casi di cassieri che alla prima difficoltà o di fronte ad una differenza nel bilancio hanno fatto ricorso al revisore oppure hanno inviato i conti senza preoccuparsi di cercare essi stessi la differenza. Non deve diventare un'abitudine di scaricare sulle spalle dell'Unione la ricerca di errori di addizione o di riporto. L'aiuto dell'Unione dovrà essere richiesto soltanto in quei casi in cui veramente dopo accurate ricerche non si riesce a trovare la differenza. L'Unione ripetiamo non si tiene più a disposizione per ricercare errori di addizione!

I conti prima di essere inviati a San Gallo *devono essere firmati dagli organi responsabili.* I cassieri devono avere quel tanto di orgoglio da presentare i conti ai propri dirigenti per l'approvazione prima che siano stati inviati all'Unione per il controllo!

Con la buona volontà e dedicando a questa importante operazione il tempo necessario, seguendo le istruzioni nel Manuale e chiedendo se necessario schiarimenti all'Unione, che è a completa disposizione, non dovrebbe essere difficile presentare dei conti annuali che senza essere perfetti siano almeno corretti e rispondenti alle prescrizioni. Dovrebbe essere per tutti i cassieri una questione di orgoglio personale e di soddisfazione poter presentare per tempo ed in modo impeccabile i propri conti, che sono un po' il loro biglietto da visita!

Ed anche quest'anno la gara è aperta: quali saranno le prime Casse ad inviare i conti all'Unione?

Lutto Raiffeisen

La redazione della «Pagina» interpretando i sentimenti di tutti i raiffeisenisti di lingua italiana porge al redattore-capo del *Messager,* sig. revisore *G. Froidevaux,* le più sincere condoglianze per la perdita della sua adorata Mamma.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Ho alle mie dipendenze un operaio-magazziniere il quale, sovente e senza alcuna giustificazione si assenta dal lavoro. Mi si dice che nei giorni in cui manca dal lavoro unica sua preoccupazione è quella di passare da una osteria all'altra del suo paese di domicilio. Posso mandarlo via sui due piedi?

R. — Io direi di richiamarlo severamente ai suoi più elementari doveri di lavoratore. Qualora le assenze si ripetessero Ella può recedere immediatamente dal contratto di lavoro in base all'art. 352 del Codice federale delle obbligazioni.

* * *

D. — Possiedo una casa di abitazione unita (muro a muro) con quella del mio vicino. Vorrei costruire un balcone distante dagli 80 ai 90 centimetri dal confine. Mi sono consultato con un capomastro e questi mi ha affermato che sono nel pieno diritto in quanto che si tratta di veduta obliqua, che il terreno sottostante è tutto mio e che le finestre a prospetto del vicino distano 1,50 m. dal confine delle proprietà. Altri mi hanno detto che la cosa è molto problematica e che sarebbe opportuno consigliarsi con un legale. Per questo ho pensato di scriverle onde conoscere il suo punto di vista.

R. — Ella deve sapere che un balcone sporgente da un edificio è, prima che una apertura di prospetto da tutti i suoi tre lati liberi, una *fabbrica* ai sensi dell'art. 123 della LAC. La sua costruzione deve rispettare, oltre che le distanza della veduta come da una finestra a prospetto, la distanza legale che una nuova fabbrica deve avere verso un preesistente edificio altrui. Questa distanza è di metri 4 (quattro) se nell'edificio preesistente vi sono finestre a prospetto come deve essere, se ben ho compreso, nel suo caso. La veduta obliqua che dal balcone dovrebbe esercitarsi rispetto alla attigua facciata riduce quella distanza legale di un quarto (art. 129 LAC).

Da quanto precede la progettata costruzione non può essere eseguita a meno che venga fatta alla distanza legale più sopra indicata.

Avv. Emilio Induni.

Le banche e l'equilibrio monetario

(Continuazione. Vedi numero precedente.)

Spesso si sostiene in termini troppo assoluti, si direbbe dogmatici, che in una situazione di pieno impiego sia sufficiente che la politica monetaria provochi un po' di disoccupazione per arrestare un moto inflazionistico in corso.

In linea generale va osservato da un lato che l'uso degli strumenti di azione economica dovrebbe conseguire effetti utili senza infliggere agli uomini sofferenze non meritate: e dall'altro che l'assunto va sempre posto in relazione a circostanze di fatto e intensità di fenomeni che possono variare e seconda dei tempi e delle situazioni locali. In particolare è da tener presente che i metodi dell'azione sindacale prescindono talora dal livello di occupazione esistente in un paese; ci si può trovare in presenza di accentuate e irragionevoli richieste di aumenti salariali anche in situazioni di non completa occupazione; le insistenze e le pressioni degli occupati non raramente prevalgono, infatti, nell'ambito delle organizzazioni sindacali, sulle premure dei disoccupati. Inoltre la specializzazione dei mestieri nelle economie moderne può far sì che una indiscriminata politica di rialzo del costo del denaro o, in genere, di restrizioni

creditizie lasci larghe zone di produzione nella condizione di piena occupazione senza che il livello dei salari in quelle zone abbia a risentire dell'accresciuta disoccupazione in altre.

Un'altra difficoltà dell'azione monetaria risulta dalla circostanza che la determinazione degli industriali di procedere a nuovi investimenti si basa oggi anzitutto, e forse prevalentemente, sulle condizioni di autofinanziamento delle imprese e solo secondariamente e in forma molto mediata tiene conto delle condizioni, per loro natura mutevoli, del credito a breve termine concesso dalle banche commerciali, sul quale prevalentemente hanno rapida influenza i movimenti del saggio dello sconto, la politica di mercato aperto e le variazioni delle riserve obbligatorie.

Come pure, una volta avviato un vasto movimento tendente a creare nuovi impianti industriali, esso difficilmente si esaurisce prima che gli impianti iniziati siano portati a termine, sicchè gli effetti di un cambiamento della politica monetaria sono in questi casi molto lenti.

Gli strumenti monetari e in genere l'azione delle banche centrali non sono dunque riconducibili a schemi fissi nè possono conseguire sempre piena efficacia; si pensi alle difficoltà che si incontrano e alle sofferenze e alle distruzioni di ricchezza che si possono provocare quando si pretenda di creare l'equilibrio in un mercato dove si voglia ad ogni costo mantenere alto il prezzo della moneta nazionale in confronto a quelle estere, come accadde in Italia in una delle « esperienze » che esporrò e come nel trentennio decorso si verificò anche altrove.

In conseguenza di ciò ed anche perchè tornati soltanto da poco in onore, gli strumenti della politica monetaria sono, da qualche anno, al centro di discussioni fra uomini di scienza, fra uomini di azione pratica e tra gli uni e gli altri. Queste discussioni hanno investito naturalmente sia i caratteri degli strumenti sia le condizioni in cui essi possono più o meno efficacemente agire, sia i risultati che dalla loro azione si possono conseguire.

E così sono sorti vivaci ed affascinanti dibattiti circa la competenza delle banche centrali nei confronti dell'azione delle tesorerie statali ; sui rapporti da stabilirsi tra questi due organismi, se cioè essi debbano essere autonomi fino al punto da ignorarsi o debbano conservare un'autonomia finale di decisione in un permanente stato di collaborazione ; infine sulle possibili forme di tale collaborazione. Ed i dibattiti sono stati ugualmente vivi sui rapporti tra banche centrali e banche commerciali, sui poteri delle prime e sui doveri delle seconde, sulla necessità che detti poteri e doveri siano codificati per legge o siano soltanto espressione di disposizioni amministrative, o se infine il coordinamento dell'azione debba rimettersi ad atti reciproci di buona volontà fuori della sfera di ogni costrizione.

Tutto ciò è ben noto in Svizzera, dove queste discussioni sono state, specialmente a partire dall'estate scorsa, vive e profonde con riguardo alla situazione locale, ed hanno tratto occasione in particolar modo dalla grande liquidità che ha caratterizzato il mercato svizzero e dalle notevoli disponibilità monetarie affluite alla Confederazione.

Sono peraltro convinto che le discussioni in corso non saranno senza frutto, giacchè gli uomini non possono non avantaggiarsi degli esami sinceri e profondi che di ogni importante problema si effettuino. Come già da vari anni si è generalmente consapevoli che i progressi conseguiti nella conoscenza dei fenomeni economici, e di quelli monetari in particolare, hanno condotto e condurranno nel futuro certamente a mitigare la gravità delle crisi rispetto a quelle che si sono verificate nel passato, sicchè verosimilmente il mondo non conoscerà più casi di depressione della intensità e della durata di quelli che sopravvennero nel 1929, così è certo che fra alcuni anni le nostre conoscenze intorno al modo di usare gli strumenti di politica monetaria per conseguire i risultati migliori ci porteranno, nelle varie contingenze, a scelte meno contrastate, a decisioni più rapide e ad usi più appropriati.

Questi studi si avvarranno non soltanto dei progressi che si stanno facendo e si faranno nel campo speculativo, ma anche della migliore conoscenza di esperienze nella materia monetaria vissute nell'uno o nell'altro paese, durante l'una o l'altra congiuntura.

* * *

La prima esperienza che, molto brevemente, desidero narrare ha direbbesi sapore archeologico.

Essa si svolse in un tempo nel quale la maggior parte di noi non era ancora nata ; e se la riferisco è solo per consentirvi di intravvedere, coi raffronti che la nostra mente è tentata di fare, quali e quanti progressi si siano compiuti in circa 70 anni nella erogazione del credito e nell'ordinamento delle banche centrali.

Da quel che dirò non si potrà trarre nessun insegnamento che possa essere valido oggi circa l'uso di strumenti regolatori del volume del credito ; vi si scorgerà soltanto una prova in più delle tristi conseguenze alle quali possono condurre una avventata politica del credito e l'acuta rivalità fra banche.

Negli anni 1880-1893, ai quali si riferisce la vicenda, agivano in Italia e in aspra concorrenza fra loro ben sei istituti di emissione.

La conseguita unità politica del paese non si era ancora riflessa nell'ordinamento monetario ; gli egoismi e le malintese ragioni di prestigio delle varie regioni, già rette in stati autonomi, dovevano infatti trattenere l'Italia per un altro terzo di secolo nel cammino verso l'istituto di emissione unico.

Sulla esile base di un'economia agricola prevalentemente povera e in un periodo di prezzi internazionali in forte discesa, si accese la febbre di dotare la nuova capitale di numerosi palazzi per gli uffici e di case atte ad accogliere una popolazione che vi si accentrò con ritmo tanto celere da raddoppiare in meno di vent'anni.

A questa eccessiva attività edile si aggiunse il peso delle costruzioni ferroviarie e delle spese militari per la campagna d'Eritrea.

I capitali occorrenti furono attinti in buona parte all'estero. *(Continua.)*

COURS

Agrologie - Sous-ingénieur - Chef de culture - Aviculture - Eleveur - Art floral - Architecte paysagiste - Le dessin des jardins - Arboriculture fruitière - Culture potagère, des porte-graines, des pommes de terre, des bulbeuses - Architecture des jardins - Aménagement du jardin - Chimie - Fleuriste - Fumure-chimie.

Les cours renommés par correspondance en français de l'INSTITUT MERCURIUS (HOLLANDE), le plus grand Institut spécial de Hollande pour l'enseignement par correspondance de l'agriculture, de l'horticulture et de l'élevage, recommencent. Paiement en fr. s.

Demandez la brochure gratuite avec 151 cours.

MERCURIUS - APELDOORN

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

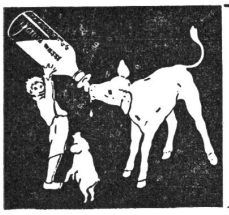

L'aliment vitaminé le plus concentré pour veaux et porcelets

Lactina

Echantillon gratuit et documentation sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S. A. • VEVEY